

**A partir du 15 juin jusqu'au 31 août 2024, la Ville de Lunel modifie les horaires d'extinction de l'éclairage public.**

Depuis fin 2022, la Ville de Lunel a mis en place l'extinction partielle de son éclairage public. Les candélabres des rues de Lunel s'éteignent habituellement **de 23h à 5h, sur toute la ville, sauf le cœur de ville et certains secteurs à enjeux.**

Avec l'arrivée des beaux jours et des festivités, l'extinction partielle de l'éclairage s'adapte. Ainsi, dans les zones où le dispositif est en vigueur, **l'extinction de l'éclairage public débutera à minuit (au lieu de 23h habituellement) pour se terminer à 5h, du 15 juin au 31 août prochain.** Une heure supplémentaire qui participera à la tenue de festivités et au confort des usagers.

Pour rappel, la grande majorité des rues est concernée et donc éteinte sauf le cœur de ville : zone emprise dans le parcours passant du Pont de Vesse à la place de la République (RN113 - partie Nord), le boulevard Louis Blanc (RN 113 - partie Est) et le boulevard Saint-Fructueux (RN 113 - partie Sud). Les rues comprises à l'intérieur de cette zone demeurent éclairées.

Certains secteurs à enjeu restent également éclairés en permanence comme par exemple l'accès ainsi que le périmètre du Pôle Santé Pr Louis Serre et le centre de secours Lise-Roustan.

Dans la zone éteinte, les points dangereux comme les ronds-points ont été mis en évidence et signalés par des LEDs rétro réfléchissantes.

En ce qui concernent les zones d'activités commerciales, ces dernières sont gérées par Lunel Agglo qui a mis en place ses propres mesures énergétiques.

### **L'ESSENTIEL**

#### **L'extinction partielle de l'éclairage public s'adapte durant l'été**

Du 15 juin au 31 août prochain, dans les zones de la ville concernées par cette mesure, L'éclairage public sera éteint de minuit à 5h.

#### **CONTACTS PRESSE VILLE DE LUNEL**

**Angélique Zelazo**, Chargée des relations avec la presse - 04 67 87 83 38 – [angelique.zelazo@ville-lunel.fr](mailto:angelique.zelazo@ville-lunel.fr)  
**Yoann Galiotto**, Directeur de la Communication – 06 49 92 93 70 – [yoann.galiotto@ville-lunel.fr](mailto:yoann.galiotto@ville-lunel.fr)

